

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le 29 Mars, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques SONILHAC, maire

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H 25

PRESENTS : Mme ADREY Nathalie, Mme BARBOT Hélène, Mme CLEMENTE Stéphanie, Mr FLOURETTE Jean-Marc, Mr DUROU Nicolas, Mr GARROS Thierry, Mr SONILHAC Jacques

Mme Barbot Hélène a été nommée secrétaire de séance.

Absents excusés :

ORDRE DU JOUR

- 1. Délibération pour le vote du compte de gestion**
- 2. Délibération pour le vote du compte administratif**
- 3. Délibération pour l'affectation des résultats 2021**
- 4. Vote du programme de voirie 2022**
- 5. Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2022**
- 6. Délibération pour le vote du budget primitif 2022**
- 7. Délibération pour la convention CEE avec le SDE**
- 8. Questions diverses**

1/Délibération pour le vote du compte de gestion

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

2/Délibération pour le vote du compte administratif

Mr Garros présente le compte administratif de l'année 2021 :

Section Fonctionnement :

Recettes réelles : 87645,27

Dépenses réelles :55554,37

Excédent de fonctionnement 2021: 32090,90

Excédent de fonctionnement reporté:157812,39

Nouvel excédent cumulé : 189903,48

Section Investissement :

Recettes :.....8703,10 (les subventions n'ayant pas encore été encaissées)
Dépenses :..... ..40182,64
Déficit d'investissement : 31479,54
Adopté par 5 voix pour, Mr le maire ne participant pas au vote

3/ Délibération pour l'affectation des résultats 2021

Les dépenses d'investissement de 2021 s'élèvent à 40182,64€, les recettes s'élèvent à 8703,10€, il reste les subventions à encaisser pour 24482,42€, il faut donc combler le manque de 6997,12€ en prélevant sur l'excédent de fonctionnement.
Adopté à l'unanimité.

4/ Vote du programme de voirie 2022

Certains travaux de voirie prévus en 2021 n'ont pas été faits pour des raisons diverses, nous avons donc un crédit au syndicat SM3V de 8427.00€. Les travaux prévus pour 2022 s'élèvent à 14733,45€, il nous restera donc à payer 6306,45€.
Adopté à l'unanimité.

5/ Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2022

Mr le maire propose d'augmenter légèrement le taux d'impôt foncier (2%) puisque c'est le seul levier sur lequel nous pouvons agir maintenant et que nous ne l'avons pas augmenté depuis plusieurs années.
Adopté à la majorité : 5 voix pour, une abstention.

6/ Délibération pour le vote du budget primitif 2022

Il est prévu en dépenses d'investissement l'installation d'un poteau incendie pour 4100€ et l'installation d'une VMC pour ventiler la salle des fêtes lorsqu'elle est occupée (opération demandée par la DDT pour l'octroi de la subvention pour les travaux) pour 3000€ budgétés mais dont le coût sera sûrement inférieur

Section investissement :

Total dépenses prévues: 55123,84 (dont le déficit reporté :31479,54)

Total recettes prévues : 33278,54

Besoin de virement de la section fonctionnement : 21845,30

Section fonctionnement :

Crédits ouverts : 262254,78

Recettes prévues: 86866,00

Excédent reporté : 175388,78

Mr le maire soumet ce budget au vote : adopté par 7 voix pour, zéro contre, zéro abstention.

7/ Délibération pour la convention CEE avec le SDEG

Il est nécessaire de faire une nouvelle délibération en 2022 pour demander au SDEG de bénéficier des Certificats d'économie d'énergie sur les travaux d'isolation de la salle des fêtes. Adoptée à l'unanimité

8/ Questions diverses

Le chauffe eau (cumulus) du logement de M Deloge a rendu l'âme, nous avons fait procéder à son remplacement (400€ environ).

Un concert gratuit de l'Union Musicale MASSEUBE-SEISSAN qui comprend la Lyre Seissannaise et l'Harmonie Massylvaine. est prévu le dimanche 22 mai à l'église, ce sera l'occasion d'inaugurer l'église après les travaux de rénovation qui ont été faits en 2019/2020. Une collation sera offerte sur les tables près de l'église s'il fait beau, à la salle des fêtes s'il pleut.

Val de Gers propose chaque année trois concerts gratuits avec restauration sur place dans trois communes différentes. Cela s'appelle les **Esti-Val de Gers**. Cette année il est prévu d'en faire une le 14 juillet à Sansan. Val de Gers prend en charge le coût et l'organisation du spectacle, l'appel à des producteurs locaux pour la restauration. La commune prend en charge la buvette, l'installation des tables, chaises, scène, la mise à disposition du courant électrique, des toilettes, et la gestion des parkings. Nous aurons besoin de bras... Une réunion aura lieu prochainement pour en définir l'organisation.

Elections ; établissement des horaires de permanence du bureau de vote.

Des panneaux « Interdit + de 8 Tonnes » ont été installés de part et d'autre du pont, il est demandé aux habitants (agriculteurs notamment) de respecter ce tonnage maximum, il en va de la viabilité du pont et du risque d'accident.

Au vu de l'embellissement et du meilleur confort de la salle des fêtes, le conseil municipal a estimé qu'il était justifié d'en augmenter le coût de location.

Le nouveau tarif à compter du 1er Avril est donc :

150€ la journée, 300€ le week-end pour les personnes extérieures.

50€ la journée, 80€ le week-end pour les Sansannais

50€ la journée, 100 € le week-end pour les associations.

Les travaux dans la salle des fêtes sont quasiment terminés, le doublage des murs comportant des baies vitrées a été effectué, avec une finition en lambris peuplier, il ne reste plus qu'à doubler les fenêtres, ce travail effectué bénévolement par Mr Sonilhac est en cours.

Fin de la réunion à 21h35